

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 7 mars 2023

Convocation du 28/02/2023

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 9/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Mireille FOURMOND, Philippe VARIN, Magalie MARTIN, Anne MAYER, Vincenzo AGRELO, Isabelle JOREAU et Olivier CHARRIER.

Absents : Christophe Gaignon et Frédéric Bruere

Bon pour pouvoir : Néant.



DCM 2023-16 : TARIFS D'ENCAISSEMENT DE VENTE DE BOIS SUR PIED

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE de fixer les tarifs de vente de bois sur pied comme suit :

- Châtaignier : 10,00 € le stère,
- Chêne – acacia : 15,00 € le stère,
- Bois blanc : 7,00 € le stère.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 8/03/2023
Et de la mise en ligne le 9/03/2023

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 9/03/23
Le Maire,
Armelle PONCET



Le secrétaire



Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20230309-DCM2023-16-DE
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023